

Conseil de gestion du 3 avril 2025 Délibération n°2025-04

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/018 du 18 mars 2025, modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

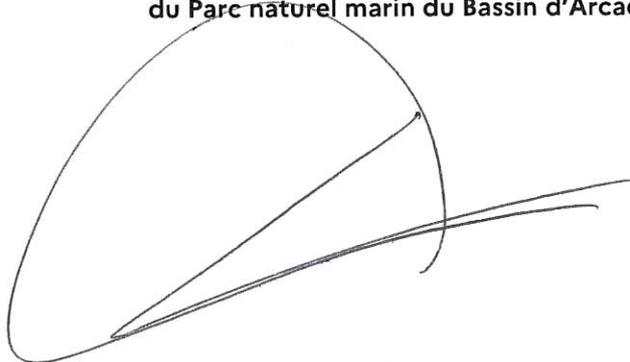
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du Conseil de gestion du 31 janvier 2025
3. Présentation du CACEM
4. Avis :
 - Modifications du schéma des structures
 - AECM Enquête administrative n°01/2025
 - Point sur les avis techniques donnés (dont retour sur la prise en compte de l'avis du PNMBA sur les arrêtés d'assainissement de Biganos et La Teste de Buch)

5. Modalités d'attribution de concours financiers
6. Programme d'actions 2025
7. Projets en cours
8. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several horizontal strokes extending to the right.

Cédric PAIN